

# Visa Europe Annuel



Toujours là pour vous aider

## Principales exclusions

- Le sinistre dont le fait générateur est antérieur à la date de souscription
- Tout sinistre en cas de non paiement de la prime de souscription
- Les états pathologiques, physiologiques ou physiques connus antérieurs à la date de souscription
- Les maladies chroniques déclarées avant le 5<sup>ème</sup> mois suivant la souscription
- Les frais de diagnostic ou de surveillance d'un état de grossesse à moins d'une complication nette et imprévisible de cet état
- Les frais liés aux soins esthétiques
- Les frais relatifs à une assistance médicale sans l'accord préalable de SAHAM Assistance
- La rééducation, les cures thermales
- Les séjours dans les maisons de repos ou de convalescence
- Le rapatriement de corps déjà inhumé
- Les pannes sur les véhicules de plus de 10 ans d'âge
- Les frais de réparation
- Les véhicules immatriculés et/ou assurés à l'étranger



## Important

L'organisation par le bénéficiaire ou par son entourage de l'une des assistances énoncées ci-dessus ne peut donner lieu à remboursement que si SAHAM Assistance a été prévenue de cette procédure et a donné son accord expresse en communiquant au bénéficiaire un numéro de dossier.



## Arbitrage

En cas de litige portant sur l'interprétation des clauses du présent contrat ou sur son exécution, les parties contractantes ainsi que les personnes bénéficiaires déclarent s'en reporter à la sentence rendue par deux arbitres choisis par chacune d'elles, en cas de désaccord les deux arbitres désignent un troisième pour les départager. A défaut d'entente sur cette désignation, le choix sera fait sur simple requête de la partie la plus diligente par le président de la juridiction compétente. L'avis pris à la majorité de cette commission arbitrale sera obligatoire pour les parties et sans appel. Chacune des parties supportera les honoraires de son arbitre et par moitié, ceux du tiers arbitre.



## Modalités de mise en œuvre du contrat

Sauf cas fortuit ou de force majeure, la personne assurée doit, sous peine de déchéance, déclarer à Saham Assistance au plus tard dans les cinq jours, tout sinistre de nature à entraîner la mise en œuvre des prestations d'assistance, par les moyens de communication suivants :

Joindre SAHAM Assistance

N° Téléphone :

Fax au N° :

Par écrit à SAHAM Assistance

Jour et Nuit 24H sur 24 et  
7 Jours sur 7

212 (05) 22. 97.47.47  
(lignes groupées)

212(05)22.97.45.36

Lotissement de la Civim, N°131,  
Route de l'aéroport – Quartier  
Industriel Sidi Maârouf  
Casablanca MAROC

## Primes d'assurances

PRIME INDIVIDUELLE POUR 1 AN

650 DHS TTC

PRIME POUR "L'OPTION TECHNIQUE"

290 DHS TTC



## Caractéristiques du produit

BÉNÉFICIAIRES	- L'assuré, - En option : le véhicule assuré immatriculé au Maroc et appartenant ou nominativement attribué à l'assuré.
CIRCONSTANCES	- POUR L'ASSURÉ : EN CAS DE MALADIE, D'ACCIDENT OU DE DÉCÈS, - POUR LE VÉHICULE : EN CAS DE PANNE, D'ACCIDENT OU DE VOL.
TERRITORIALITÉ	- Pour l'assuré vers tous les pays de l'espace Schengen et territoires français d'Outre-Mer, - Le véhicule assuré : au Maroc, en Tunisie et dans 40 pays d'Europe.
DURÉE ET PRISE D'EFFET	- Le contrat prend effet 24 heures après la date de signature des conditions particulières. - Les prestations d'assistance sont acquises à l'étranger pour des séjours n'excédant pas 90 jours.



### Assistance médicale

TRANSPORT SANITAIRE	- Transport urbain - Transport interurbain - Retour au domicile
GARANTIE DES FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	- SAHAM Assistance garantit et prend en charge les frais médicaux engagés lors du séjour de l'assuré à l'étranger
PRÉSENCE AUPRÈS DE L'ASSURÉ HOSPITALISÉ	- PRISE EN CHARGE DU TITRE DE TRANSPORT ALLER/RETOUR - PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÔTEL
RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ DE L'ÉTRANGER	



### Assistance en cas de décès

RAPATRIEMENT ET/OU TRANSPORT DU CORPS DE L'ASSURÉ DÉCÉDÉ	
ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉPOUILLE	
RETOUR PRÉMATURÉ	



### Assistance technique (en option)

REMORQUAGE DU VÉHICULE ASSURÉ VERS LE GARAGE LE PLUS PROCHE	- SAHAM Assistance organise et prend en charge le remorquage du véhicule assuré immobilisé vers le garage le plus proche
RETOUR DE L'ASSURÉ AU LIEU DE SÉJOUR	
FRAIS D'HÔTEL	- Si le véhicule est immobilisé et que l'assuré souhaite attendre la réparation de son véhicule
RÉCUPÉRATION DU VÉHICULE ASSURÉ APRÈS RÉPARATION	
ACHEMINEMENT DES PIÈCES DÉTACHÉES	
ENVOI DE CHAUFFEUR	- SAHAM Assistance peut envoyer un chauffeur pour ramener le véhicule assuré au domicile de l'assuré au Maroc
ASSISTANCE EN CAS DE VOL DU VÉHICULE	- Retour de l'assuré - Retour du véhicule assuré retrouvé

## Garanties

24 H / 24 ET 7 JOURS SUR 7

Valable 1 an

A hauteur de 350 000 Dhs

- A l'étranger : 900 Dhs/nuit pendant 7 nuits

Plafond de 1400 Dhs

- A l'étranger : 900 Dhs/nuit